

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Avenant n° 1 au marché n° 2024047 relatif aux travaux d'aménagement d'un giratoire à l'entrée du Parc d'Activités Pont James de Saint-Colomban (Lot 1 – Terrassement – Voirie – Réseaux)

Par une décision du Bureau du 03/09/2024 le marché de travaux d'aménagement d'un giratoire à l'entrée du Parc d'Activités Pont James de Saint-Colomban (Lot 1 – Terrassement – Voirie – Réseaux) a été attribué à l'entreprise **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP** – 25 rue du Stade – CS 60367 – 85607 La Boissière de Montaigu, pour le montant estimatif d'offre contrôlé de **160 000 € HT**, ou **192 000 TTC**.

Il convient de faire un avenant n°1 pour les motifs suivants : adaptations en cours d'opération et intégration, à la demande de Grand Lieu Communauté, de prestations complémentaires non prévues.

Les incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **2 918,00 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **160 000,00 € HT** à **162 918,00 € HT**. Cette évolution de montant conduit à une augmentation du marché initial de **+1,82 %**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2025 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 – D'APPROUVER l'avenant n° 1 au marché n° 2024047, passé avec l'entreprise **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP** – 25 rue du Stade – CS 60367 – 85607 La Boissière de Montaigu, pour un montant de **+2 918,00 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **162 918,00 € HT** à **195 501,60 € TTC**.

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE006P290125

Fait à La Chevrolière, le 29/01/2025

Le Président,
Johann BOBLIN,

Publié sur le site internet le : 31 /01 /25